

Extrait du registre des délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06/07/2009

Date d'affichage : 22/07/2009

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

L'an deux mille neuf.

Le vendredi 10 juillet à 20 heures 45.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Breugnot, Maire.

Etaient présents : Mme Amand Catherine, Mrs Bosquet Alain, Lemelle Christian Adjoints, Mmes Singeot Michèle, Questel Huguette, Hubert Emmanuelle, Fortin Josette, Perjoc Ghislaine et Mrs Le Marois Sébastien, Bauchet René, Delarue Jacques.

Etaient absents excusés : Mrs ROUSSELIN Vivien, LEFEBVRE Pascal, Mme DELAGREE MASSOBRAS Eliane.
Secrétaire : Mme Hubert Emmanuelle.

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L UNANIMITE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION LUDISPORT ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

Devant le succès de cette opération le conseil municipal a l'unanimité autorisé monsieur le Maire à signer la convention ludisport pour l'année scolaire 2009/2010. Le référent communal pour l'année scolaire 2009-2010 sera Monsieur Lemarois Sébastien.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX

Sur les fondements de la loi de 2005 le conseil municipal autorise monsieur le Maire à renouveler les contrats des adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe qui arrivent à échéance le 4 Septembre et le 16 Octobre et à transformer ces contrats en contrat à durée indéterminée. De même, le contrat d'adjoint d'animation 2^{ème} classe sera renouvelé pour une durée d'un an. Ces délibérations sont consultables en Mairie.

REMBOURSEMENT DES REPAS DES AGENTS COMMUNAUX LORS DE FORMATION

Le conseil municipal accepte le remboursement des repas pris lors de formation lorsque ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation.

REMBOURSEMENT DES VACCINS ANTI GRIPPE

Le conseil municipal accepte de prendre en charge le coût du vaccin anti- grippe pour les agents qui se feront vacciner.

PARTICIPATION AU FAJ

Depuis 1997 le Fonds d'Aide aux Jeunes fonctionne grâce à la participation volontaire des communes sur la base de 0.23 € par habitant. Devant le nombre d'intervention de cette structure, la commune de Gouy décide de participer au financement du FAJ en 2009.

TRAITEMENT DES EAUX

Lors des récents orages il a été constaté de nombreux dégâts sur la commune. Contact a été pris avec Monsieur Renaux du service assainissement de l'agglomération afin d'étudier les solutions à envisager pour limiter l'afflux d'eau notamment depuis les travaux réalisés sur la commune de Saint-Aubin-Celloville.

De même, il est évoqué la descente de cailloux du chemin des Friés vers la route, les aménagements envisagés pour remédier à cela entraîneraient la transformation de cette voie en voie piétonne.

SALLE POLYVALENTE

Suite à un cas récent de dégradation dans la salle polyvalente, le conseil municipal réaffirme sa volonté de faire payer les dégradations au locataire.

Le tarif de location de cette salle réservée aux gauvassiens sera augmenté à compter du 1^{er} janvier 2010 et passera à 200 €. Le montant de la caution est lui maintenu à 305 €.

TRAVAUX

Aménagement de la place de la salle polyvalente

La première partie de ces travaux est engagée : création du terrain de boule, installation d'une table de ping-pong et déplacement de la borne à verre.

La seconde partie concernera l'aménagement du parking, la mise en place d'un city stade et ces opérations se feront en une ou plusieurs opérations.

Etat des routes

Les parties hautes de la rue d'Incarville et de la rue des Friés sont en très mauvais état. Des devis de remises en état vont être demandés à des entreprises.

ABANDON DE PARCELLES SCI DU CHATEAU

La SCI du château qui a fait des opérations de lotissement sur la commune de Gouy est restée propriétaire de parcelles de voirie qui auraient dû être abandonnées à la commune de Gouy à l'époque ce qui n'a pas été fait. Après plusieurs fusions de sociétés c'est la société Cobal France qui aux hypothèques est inscrite comme propriétaire des parcelles suivantes :

A 527- A 592 – A 593 – A 594 – A 595 – A 596 – A 597 – A 598 – A 646. Afin de régulariser cette situation, la société Cobal France propose de signer un abandon de parcelles afin que la Mairie de Gouy puisse à ses frais faire les démarches de publicité et d'enregistrement aux hypothèques. Le conseil municipal charge monsieur le Maire de prendre contact avec le notaire et mener à bien cette affaire.

DIVERS

Sécurité Routière

Le prêt d'un panneau d'avertissement lumineux de vitesse va être demandé au Département. De même, un panneau avertissant de la présence de gibier va être mis en place, afin de mettre en garde les usagers de la présence fréquente de sanglier sur la chaussée.

Projet de crèche, Halte garderie pluricommunale

Madame Amand fait le compte rendu de la réunion concernant ce sujet. Il est envisagé la création d'une crèche halte garderie entre les communes des Authieux sur le Port St Ouen, Gouy, Quevreville la Poterie, Saint-Aubin-Celloville et Ymare. Le nombre de place serait de 40 l'ouverture pourrait avoir lieu à la rentrée 2010.

Un questionnaire va être adressé à chaque commune. Le dossier devra être présenté à la CAF et pour cela il est envisagé la création d'un SIVU. La commune de Gouy est favorable à la création de ce syndicat.